Transports

Dans le Cher, un « taxi » emmène les élèves porteurs d'un handicap à l'école, au collège et au lycée

Article réservé aux abonnés

Publié le 22/09/2022 à 17h00



Tous les matins, Thomas, 15 ans (avec le sac à dos rouge), est emmené au collège Irène-Joliot-Curie de Mehun-sur-Yèvre par une conductrice du groupe MyMobility. © BENOIT MORIN

Chaque semaine, 370 élèves du Cher, tous porteurs d'un handicap, peuvent aller à l'école, au collège ou au lycée grâce aux 123 conductrices et conducteurs du groupe MyMobility. Mais la société recherche 40 chauffeurs supplémentaires pour assurer sa mission de service public.

Mehun-sur-Yèvre, mercredi 21 septembre, vers 8 heures. Comme tous ses camarades, Thomas, 15 ans, se rend au collège Irène-Joliot-Curie. Mais étant porteur d'un handicap non visible, c'est une sorte de « taxi » qui vient le chercher devant son foyer, à 7 h 35, à Saint-Doulchard, et le déposer devant son établissement. Au volant, Myriam. Elle est l'une des 123 conductrices, accompagnatrices et conducteurs accompagnateurs chargés d'emmener les jeunes porteurs de handicap dans leur établissement. Chaque semaine, ce sont 370 élèves, âgés de trois à vingt et un ans, qui peuvent ainsi accéder à leur école, collège ou lycée. Et en revenir : Myriam devait venir chercher Thomas mercredi 21 septembre, à midi, l'heure de sortie du mercredi.

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap manquent de moyens pour remplir leur mission

Les conducteurs sont salariés par la société JL international, du groupe MyMobility, qui assure une mission de service public pour accueillir les personnes en situation de handicap. Une mission qui lui a été

confiée pour quatre ans par le conseil départemental du Cher, depuis septembre 2021.

« Grâce à nous, les élèves peuvent aller à l'école »

Mais MyMobility manque cruellement de chauffeurs, notamment à Vierzon. « Dans le Cher, il nous faudrait 40 conducteurs accompagnateurs ou conducteurs accompagnatrices supplémentaires, indique Wilfrid Sabiron, directeur de l'agence de Bourges de MyMobility. Nous avons des circuits supplémentaires jusqu'à Noël et nous pouvons avoir des besoins à tout moment. »

Pourtant, les salariés, dont la plupart travaillent un peu moins qu'à mi-temps, disposent de conditions favorables : voiture de service renouvelée chaque année et pas de travail le week-end. Mais « les candidats doivent avoir de la motivation, se lever tôt et être disponibles. »

Pour devenir conducteur accompagnateur ou conductrice accompagnatrice, trois conditions sont nécessaires : avoir la motivation de rendre service, être titulaire du permis de conduire depuis quatre ans et avoir un certificat d'aptitude médicale à la conduite (TARS).

Être à l'écoute

Myriam, elle, a décidé de travailler pour MyMobility il y a trois ans. Elle souhaitait reprendre une activité partielle après avoir arrêté de travailler, le temps d'élever ses enfants. Le côté social du métier lui plaît énormément : « Grâce à nous, les élèves peuvent aller à l'école », se félicite-t-elle. Comme ses collègues, elle a été formée aux transports de personnes en situation de handicap : « Je dois être à l'écoute, avoir le sens de la responsabilité. J'ai effectué la formation aux premiers secours et je dois être autonome. » Le service de MyMobility est entièrement financé par le conseil départemental. Pour y avoir accès, les parents doivent déposer un dossier à la Maison départementale des personnes handicapées.

Benoît Morin